

Quaker Oats dépense 13 millions de dollars pour moderniser et agrandir ses installations à Peterborough, en Ontario.

De nouvelles usines de transformation de l'avoine sont en cours de construction. Il y a les installations de la Can-Oat Milling, à Portage-la-Prairie, au Manitoba, et celles de la Westglen/Agro Company of Canada, près de ma circonscription, à Barrhead, en Alberta. En décembre dernier, au moment de l'annonce de la construction, le président, M. Hugh Horner, déclarait: «L'annonce, en 1989, par l'honorable Charles Mayer, de l'enlèvement de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé, a constitué une percée remarquable pour la commercialisation du blé au Canada et a été un facteur déterminant dans notre décision d'implanter nos nouvelles installations en Alberta.» Ces initiatives présentent des avantages pour les producteurs d'avoine et les collectivités rurales, notamment par la création d'emplois.

D'autres entreprises comme la United Grain Growers and Cargill Limited répondent à la demande croissante d'avoine de haute qualité en élevant leurs normes. Ils accordent de meilleurs prix aux producteurs qui leur vendent une avoine de haute qualité.

Ce sont des possibilités dont les agriculteurs n'auraient pas pu profiter si la mesure dont nous discutons aujourd'hui n'avait pas été mise en oeuvre. Can-Oats a indiqué dans une lettre adressée à mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales, comme dans le cas de l'Alberta, que c'est en grande partie à cause de la décision concernant l'avoine que cette société a construit son usine de Portage-la-Prairie.

Le projet de loi proposé se fonde sur de fausses hypothèses. Le député qui présente ce projet de loi semble croire que le fait de placer l'avoine sous le contrôle de la Commission canadienne du blé signifierait qu'elle ne pourrait jamais être retirée à la commission. Il se trompe. Le Parlement pourrait toujours voter l'abrogation de cette loi. L'adoption de ce projet de loi ne ferait qu'empêcher le gouvernement fédéral de réagir rapidement et efficacement pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché. Les agriculteurs auraient simplement à s'adapter à des conditions défavorables pendant que le Parlement procéderait aux longs débats nécessaires pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Si l'avoine était restée sous le contrôle de la Commission canadienne du blé comme ce projet de loi le propose et si le gouvernement n'avait pas eu la prévoyance nécessaire et une connaissance suffisante du secteur agricole pour assurer un processus fondé sur les lois du marché

pour vendre l'avoine, nous ne verrions pas d'usine de transformation dans les régions rurales du Canada, comme celles de Barrhead, en Alberta. Nous ne verrions pas les agriculteurs recevoir une prime pour leur avoine de qualité supérieure. On pourrait construire d'autres usines de transformation dans d'autres localités rurales.

Cela ne se produira pas si nous revenons sur la décision d'autoriser l'industrie à commercialiser l'avoine. Cela empêcherait d'agir ceux qui sont le plus directement concernés. Par exemple, quand j'ai fait récemment le tour de ma circonscription, certains agriculteurs, bien que très satisfaits des récoltes, ont été déçus par les prix et m'ont demandé pourquoi ils ne pouvaient pas commercialiser eux-mêmes leurs céréales, comme ils le font pour l'avoine. Ils étaient convaincus qu'ils pourraient les vendre s'il en avait la possibilité.

Je suis certain que personne ici ne veut voir les collectivités rurales comme celles de la circonscription de Wetaskiwin rater ces occasions. Personne ne veut voir tuer dans l'oeuf le potentiel d'une plus grande croissance de l'industrie, à cause d'une vision étroite et illogique du futur marché de l'avoine.

En laissant la commercialisation à l'industrie, le gouvernement exprimait sa conviction que les producteurs et les transformateurs sauraient réagir de manière à tirer pleinement parti des nouveaux débouchés. Des producteurs ont formé en Alberta une association qui agit dans leur intérêt et dans celui de l'industrie. Ils sont disposés à guider et à former un secteur sain de l'avoine et ils montrent qu'ils sont à la hauteur de la tâche.

Les producteurs d'avoine et les commerçants de grain ont montré qu'ils pouvaient le mieux exploiter les marchés à créneaux. La Commission canadienne du blé a montré qu'elle pouvait commercialiser le blé et l'orge conformément aux meilleurs intérêts des agriculteurs sur les marchés internationaux. Le marché de l'avoine est un marché à créneaux. Les volumes des exportations d'avoine et leur rendement sont minimes en comparaison du blé et de l'orge. Elles n'ont représenté que 1,2 p. 100 de la valeur totale des ventes de blé par la Commission du blé en 1986-1987. Comme le marché de l'avoine se ressent plus directement des fluctuations du marché international, il nécessite une attention plus vigilante de la part de ceux qui sont directement mêlés à la production. En laissant l'industrie commercialiser l'avoine, le gouvernement a donné aux producteurs et commerçants toute liberté d'organiser avec succès la vente de l'avoine canadienne. Nos agriculteurs ont fait preuve de dynamisme et leurs efforts ont été couronnés de succès. Le député aimerait-il que le revenu agricole baisse dans sa circons-

### *Initiatives parlementaires*